



[www.cgtrenaultdouai.com](http://www.cgtrenaultdouai.com)  
☎ : 39591 ; 03/27/87/22/67

## **AVIS IMPORTANT AUX TRAVAILLEURS**

### **VEHICULES DE PRETS ASSURES AU RABAIS**

**14/11/13**

La CGT Renault Douai vient de découvrir avec stupeur que les contrats de location des véhicules de prêts sont assurés au tiers.

Cela veut dire qu'en cas de dégradations du véhicule, le titulaire du contrat de location en portera l'entière responsabilité du préjudice commis.

Pour exemple : Nous avons un travailleur détaché à la SOVAB, à qui la direction lui réclame une franchise de 1500 euros, pour des dommages qu'il n'a pas commis (rétroviseur cassé pendant la nuit, pare brise fêlé, enjoliveurs et roue de secours détériorés).

Plus fort encore, le nom du travailleur concerné n'apparaît même pas sur le contrat d'assurance et de location.

**A notre connaissance, aucun travailleur n'a été averti que le contrat d'assurance était au tiers.**

C'est inadmissible et irresponsable de la part de la direction, de vouloir gratter de l'argent sur le dos des travailleurs.

**Tout le monde est-il logé à la même enseigne ? Les véhicules de la direction sont-ils assurés au tiers ?**

Pour la CGT Renault Douai, nous revendiquons et exigeons que la direction requalifie l'ensemble des contrats d'assurance des véhicules de prêts en TOUS RISQUES, et par la même occasion, cette dernière doit prendre en charge dans les plus brefs délais, les franchises réclamées au travailleur détaché de la SOVAB. Seule la direction est responsable !!!!

Bien entendu, cette exigence sera remontée en réunion de CE, le 28 novembre 2013.

**La CGT Renault Douai conseille à chaque travailleur connaissant des détachés, de les prévenir de la situation et en cas de litige de se rapprocher ou de nous contacter au : 03/27/87/22/67 ou intérieur usine : 39591**

**LA CGT, UN OUTIL AU SERVICE DES TRAVAILLEURS**